

**Règlement particulier concernant le concours & l'examen (24-25) donnant accès à la
sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine
pour l'année académique 2025-2026**

Médecine nucléaire

Table des matières

1.	La candidature	3
2.	Sélection et évaluation.....	3
2.1	Le stage pré-concours/pré-examen.....	3
	Les lieux de stages.....	4
	Modalités de répartition des stagiaires	4
	Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen.....	4
2.2	L'épreuve	5
2.2.1	Description	5
2.2.2	Spécificité propre à l'épreuve.....	6
3.	Composition du jury d'admission au master de spécialisation	7
4.	Annexe : dates et modalités pratiques	8

Préambule

Le présent Règlement particulier relatif au master de spécialisation en **Médecine nucléaire** (ci-après le Règlement particulier) complète les dispositions du Règlement général relatif au concours d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général du concours**) ainsi que du Règlement général relatif à l'examen d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général de l'examen**).

Par leur inscription à ce concours ou à l'examen, les candidat-es reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement général des Études et des Examens de l'UCLouvain, du Règlement général du concours, du Règlement général de l'examen, ainsi que du présent Règlement particulier et acceptent, par avance, les adaptations qui devraient être apportées à ces règlements en cours d'année en vue de rencontrer une modification légale ou réglementaire, quelle qu'en soit la portée.

Le tableau en annexe reprend les dates et les modalités pratiques.

1. La candidature

Après avoir rempli les obligations telles qu'énoncées dans le Règlement général du concours et le Règlement général de l'examen, le/la candidat-e remet au Président du master de spécialisation en **Médecine nucléaire** (ci-après le Président) un dossier comprenant :

- Un CV (avec coordonnées complètes et adresse mail « student.uclouvain.be »)
- Une photo d'identité
- Une lettre de motivation

Remarque importante

Le concours d'admission pour la spécialité de Médecine Interne fait partie intégrante du concours pour la Médecine Nucléaire.

Les candidat-e-s doivent impérativement spécifier s'ils/elles s'inscrivent pour la Médecine Nucléaire (la double inscription aux concours de Médecine interne et de Médecine Nucléaire est **possible mais pas automatique**).

2. Sélection et évaluation

2.1 Le stage pré-concours/pré-examen.

Le stage pré- concours/pré-examen se déroule durant le deuxième quadrimestre de l'année académique.

Les lieux de stages.

Le Président est le seul habilité à déterminer les lieux de stages reconnus pour cette spécialité. Chaque année, il communique cette liste à l'Administration des stages (ci-après le STAC).

Cette liste (susceptible de modification) est disponible sur le site intranet de l'Ecole de médecine à l'adresse suivante après identification (copier-coller le lien dans une nouvelle fenêtre) :

<https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/mede/med/stages.html#Master>

Modalités de répartition des stagiaires

Les modalités de répartition des stagiaires sont déterminées par le Président du master de spécialisation.

Le STAC se charge de l'organisation du stage pré-concours pour les étudiants-es de fin de 2^{ème} cycle de médecine, en ce compris les étudiant.es de fin de 2^{ème} cycle des autres universités belges qui présentent leur concours à l'UCLouvain.

Les autres candidat-es au concours ainsi que les candidat-es à l'examen seront contacté-es par le Président afin de déterminer les dispositions pratiques relatives à leur lieu de stage.

Attention : aucun stage ne peut être encadré et/ou évalué par un-e parent-e ou un-e proche (jusqu'au 4^{ème} degré) du.de la candidat-e.

Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen

Les méthodes d'évaluation du stage pré-concours sont reprises aux points B (partie 2) et E.1. a du Règlement général du concours.

Les méthodes d'évaluation du stage pré-examen sont reprises au point E. 1. a du Règlement général de l'examen.

Durant le stage pré-concours et le stage pré-examen, seront notamment pris en compte pour l'évaluation :

- L'intégration du.de la stagiaire dans l'équipe
- L'intérêt et la motivation du.de la stagiaire pour l'intégration clinique et médico-technique
- L'investissement personnel du.de la stagiaire pour une lecture d'article
- La participation aux séances de lecture des examens médico-techniques collégiale

2.2 L'épreuve

2.2.1 Description

Phase 1

Cette épreuve, vise à réaliser :

- L'évaluation des connaissances de base et des capacités médicales
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

Candidat.es au concours

L'épreuve compte pour 30 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve de Médecine Interne : 20 points**
Description : Épreuves écrite et orale du concours de Médecine Interne (les 30 points de ce concours sont ramenés à 20 points par une règle de trois).

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : épreuve spéciale de Médecine Nucléaire : 10 points**
Description : Examen écrit (QCM) pour 5 points et interview pour 5 points, portant sur les capacités et la motivation du.de la candidat.e.

Candidat.es à l'examen

L'épreuve compte pour 80 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve de Médecine interne : 20 points multipliés par un facteur correctif dont la valeur est 80/30**
Description : Épreuves écrite et orale du concours de Médecine Interne (les 30 points de ce concours sont ramenés à 20 points par une règle de trois).

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : épreuve spéciale de Médecine Nucléaire : 10 points multipliés par un facteur correctif dont la valeur est 80/30**
Description : Examen écrit (QCM) pour 5 points et interview (5 points), portant sur les capacités et la motivation du.de la candidat.e.

2.2.2 Spécificité propre à l'épreuve

Sur décision du Président, si à l'issue de la phase 1, des places de formation restent disponibles, une seconde phase (ci-après phase 2) pourra être organisée.

La phase 2 éventuelle n'est pas accessible aux candidat·es à l'examen.

La phase 2 éventuelle ne sera accessible qu'aux étudiant·es ayant présenté avec succès le concours de Médecine Interne (phase 1) mais qui ne seront pas classé·e·s en ordre utile.

Tant au cours de la phase 1 que de la phase 2, les candidat·es doivent obtenir **50% des points** pour la Partie 1 et pour les deux éléments de la Partie 2, et de toute façon 60% des points pour l'ensemble des épreuves, CV et stages inclus.

En toute hypothèse, il ne devrait pas y avoir de phase 2 pour le concours d'admission pour la Médecine Interne. Si ceci devait néanmoins se produire les règles d'évaluation seraient identiques mais le stage pré-concours DOIT se faire en Médecine Nucléaire.

L'épreuve de la phase 2 vise à réaliser :

- L'évaluation des connaissances de base et des capacités médicales
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

Candidat·es au concours phase 2 éventuelle

L'épreuve compte pour 30 points, suivant les mêmes modalités que pour la phase 1.

Les notes de stage de la Phase 1 sont ramenées de 20 à 15 points, soit les 10 points correspondant à la moyenne des points de l'ensemble des stages et 5 points (soit la moitié) correspondant au stage pré-concours en Médecine Interne.

Une note de stage pré-concours en phase 2 (minimum 3 semaines) de 5 points est attribuée.

Attention, les candidat·es ne sont pas autorisé·es à présenter le concours dans la ou les spécialités présentées en phase 1.

3. Composition du jury d'admission au master de spécialisation

Président du master	François JAMAR
Vice-Président du master	Thierry VANDER BORGHT
Membres	Olivier GHEYSENS Bruno KRUG Ken KUDURA Anne-Sophie PIRSON Véronique ROELANTS
Membre extérieur	Bertrand TOMBAL

4. Annexe : dates et modalités pratiques

Phase 1

ACTIONS	MODALITES	DATES
Dépôt de candidature	Dossier à remettre : Au Prof. F. Jamar (francois.jamar@uclouvain.be) Service de Médecine Nucléaire, CUSL Copie à Mme Relvas (MINT) (carine.relvas@uclouvain.be)	30 mars 2025
Interview de motivation	Interview par deux membres du staff	A la demande de l'étudiant entre le 30/03 et le 11/05/2025 et la veille du premier jour du stage pré-concours.
Épreuve écrite de Médecine Interne	Questions ouvertes	23/06/25
Épreuve orale de Médecine Interne	Interrogation dans plusieurs spécialités de la Médecine Interne	24/06/25 – 26/06/25
Épreuve écrite de Médecine Nucléaire	QCM	27/06/2025*
Épreuve orale de Médecine Nucléaire	Interview : motivation et attrait post-concours	27/06/2025*

* : au plus tôt le lendemain de l'épreuve orale de Médecine Interne, en fonction de la date fixée pour les candidats à ce concours. Pour garantir l'équilibre, la date sera confirmée en fonction du tirage au sort en MINT.